

Réunion sur le calendrier de mise en place de la fusion dans le département

La réunion était convoquée lundi 7 juillet 2008 sur le calendrier de mise en place des SIP dans la partie du département correspondant au périmètre de la DSF d'Aix. La TG était représentée par le TPG en personne et la direction par le DSF. Tous les syndicats de la DSF et du trésor étaient représentés.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

2009 : Tarascon, Salon
2010 : Maignane, Istres ou Arles
2011 : Istres ou Arles, Martigues et Aix

- **Tarascon** vient en premier parce que le site est déjà en Hôtel des finances. Nous avons interrogé les directions sur les effectifs prévus pour le SIP. Après avoir annoncé 19 agents, les deux directions se sont mélangées les pinceaux sur les effectifs et ont renoncé à fournir ensuite des chiffres précis sur les effectifs des SIP. Elles se sont retranchées derrière le fait qu'il ne s'agit que d'une ébauche. Puis, plus sérieusement Monsieur Cano a indiqué que la responsabilité du responsable de la direction unique sera de configurer les SIP en fonction des suppressions de postes projetées. Voilà pourquoi les deux directions ne veulent pas fournir de chiffres!

- **Salon** : 9 agents des deux trésoreries concernées (Salon et Eyguières) devraient intégrer le SIP. Mais, ces chiffres sont donnés sous réserve. Comment seraient-ils désignés ? L'intégration dans le SIP se ferait sur une base fonctionnelle = ceux qui exercent des fonctions de recouvrement impôt rejoignent le SIP. Et ceux qui ne le souhaitent pas ? Ils ne sont pas obligés : ils peuvent être maintenus dans la trésorerie SPL de Salon (secteur public local). Et s'ils sont trop nombreux à faire ce choix ? Dans ce cas, « *il appartiendra aux agents de changer de lieu de résidence* » a dit le TPG, autrement dit c'est l'application de la mobilité forcée en cas de surnombre. Nous avons affirmé que cela est contradictoire avec l'engagement du ministre qu'aucun agent ne serait obligé de changer de résidence du fait de la fusion. Réponse du TPG : il s'agit d'un choix individuel qui n'a rien à voir avec la fusion.

- **Arles** : il n'est pas question d'un déménagement dans un autre site pour constituer le SIP comme le bruit en avait couru.

- **Martigues** : il y a un problème immobilier à résoudre du fait de l'impossibilité d'intégrer le SIP dans les locaux actuels.

- **Aix** : étant donné la taille importante des deux CDI et de la trésorerie d'Aix, il n'y a pas d'autre possibilité que de constituer deux SIP, dont le lieu d'implantation n'est pas tranché, mais qui se situeront dans les locaux de la DGI sur Aix.

- **calendrier** : l'installation effective des services ne coïncidera pas automatiquement avec la date du basculement informatique (au 1^{er} janvier).

La nouvelle direction sera implantée rue Borde, elle intégrera les « *états majors des 3 directions* ». Jusqu'à présent, on croyait qu'il fallait l'appeler DLU (direction locale unique). D'après le TPG, il s'agirait d'une DRU (direction régionale unique). Simple question d'appellation ou alignement de la fusion DGI-CP sur la RGPP qui clairement privilégie l'échelon régional par rapport aux départements ? La logique penche du côté d'un alignement sur la RGPP.

- **antenne sur Aix** : le DSF a confirmé la création d'une antenne de la nouvelle direction sur Aix en tant que mesure transitoire de maintien des collègues en surnombre sur la résidence d'Aix.

- **Constitution du PRC (pôle de recouvrement complexe)**, qui a vocation à regrouper le recouvrement complexe des particuliers et des professionnels : son calendrier est disjoint de celui de la mise en place des SIP. Les directions n'ont pas encore "planché" sur le sujet.

Les éléments communiqués par la DSF et la TG ne correspondent pas à un projet achevé : c'est début septembre que les directions doivent transmettre à la DGFIP leur projet. Une fois le projet arrêté, les organisations syndicales seront convoquées en CTP pour information, autrement dit une fois que tout aura été bouclé.

Nous sommes intervenus en dénonçant cette concertation de pure forme et l'opération de communication qui l'accompagne et vise à nous faire prendre des vessies pour des lanternes :

- il paraîtrait, d'après la note Parini qui présente le dispositif, que **chacun conserverait son métier** sauf opérations de renfort en période de pointe : dans le SIP seraient juxtaposés des secteurs CDI et un secteur recouvrement de l'impôt. Ces gens là nous prennent pour des billes : à ce compte là, on se demande pourquoi ils font la fusion. L'expérience des SIE est pourtant parlante : ne viennent-ils pas d'intégrer les cellules TP et les RAR à l'IFU dans le cadre d'un développement de la polyvalence ?
- Il paraîtrait, également d'après la note Parini, que **nous n'aurions pas de souci à nous faire concernant les règles de gestion et de mutation en particulier**. Encore une fois c'est se moquer du monde. Car enfin, lorsqu'on nous dit que c'est à l'issue du processus de fusion que les règles nouvelles s'appliqueraient, il y a tout lieu de craindre que les "règles" de gestion appliquées à ce moment là soient centrées sur la résorption des sureffectifs découlant de l'accroissement des suppressions de postes, sachant que Monsieur Woerth en personne a annoncé que les suppressions de postes seraient boostées par la mise en œuvre de la fusion (suppression des « doublons »...). M. Parini ajoute que les règles futures pour les mutations suivront les règles actuelles : critères objectifs, affectations en CAP nationale et locale... Or ces affirmations vont totalement à l'encontre de ce que vient de déclarer un certain monsieur Sarkozy qui, le 02 juin, en stigmatisant le rôle d'une hiérarchie parallèle dans les affectations des enseignants, a affirmé clairement sa volonté de remettre en cause le rôle des syndicats et des CAP d'affectation. Alors qui faut-il croire : monsieur Sarkozy ou monsieur Parini? Poser la question c'est y répondre.
- **Woerth a "vendu" la fusion en faisant miroiter le maintien des trésoreries situées en dehors des résidences comportant un CDI**. La note Parini les appelle "*trésoreries de proximité*". C'est une appellation mensongère car leur suppression à grande échelle est programmée : un seuil de viabilité de 8 ou 10 agents est de fait fixé qui d'emblée en fait disparaître une bonne partie sur les 14 qui relèvent de notre ressort. Qui plus, elles sont vidées de leurs compétences par le transfert du recouvrement de la TP, l'accueil inter trésoreries mis en place pour le recouvrement, la constitution du pôle de recouvrement complexe, les modalités de l'accueil fiscal réduit à sa plus simple expression puisque le principe est posé qu'elles ne traiteront pas les dossiers et enfin la généralisation annoncée des CPS (centres de prélèvements services). Nous avons demandé combien d'agents relèvent de ces 14 trésoreries de proximité. La TG a été dans l'incapacité d'apporter une réponse. Ce n'était pas un problème qu'elle s'était posé. Et le devenir de ces agents, c'est un problème ou non?

La vérité est que la note Parini nous mène en bateau que ce soit sur la polyvalence, sur les règles d'affectation des agents et le reste. C'est ce que nous avons déclaré aux directeurs en leur disant clairement que notre rôle n'est pas d'être les faire valoir d'un discours visant à anesthésier les agents.

C'est pourquoi, nous avons conclu cet entretien en réaffirmant nos revendications :

- Nous demandons que sur la résidence d'Aix soit implantée une antenne pérenne de la direction unique afin d'éviter le retour à une sous administration du nord du département.
- Nous demandons que dès aujourd'hui soient apportées aux agents des garanties qui pérennisent les règles actuelles de gestion en les harmonisant par le haut.

Si cette réunion, qui constituait un exercice obligé pour les directeurs et TPG, n'a pas permis de lever les incertitudes qui pèsent sur les collègues et les empêchent de se projeter dans le futur, par contre elle nous a montré un directeur et un TPG bien décidés à mettre en œuvre la fusion, quel qu'en soit le prix pour les agents. Mais, cela ce n'est pas un scoop : tout le monde le savait déjà. On le mesure concrètement quand on apprend que le DSF refuse même de s'engager à maintenir une antenne sur Aix tant qu'il y aura un surnombre.

Aix, le 08/07/08